



Journée internationale des personnes handicapées, nous revendiquons la dignité et le bien-être des personnes en situation de handicap

December 02, 2022 14:00 ET | Source: [La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec \(COPHAN\)](#)

MONTRÉAL, 02 déc. 2022 (GLOBE NEWSWIRE) -- Célébrée chaque année depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le 3 décembre est la journée internationale des personnes handicapées. Elle vise à promouvoir la compréhension des questions de handicap et à mobiliser le soutien pour la dignité, le droit et le bien-être des personnes handicapées. À l'occasion de cette journée, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) prend la parole au nom de ses 41 organismes et regroupements nationaux et régionaux membres de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.

De nombreuses personnes toujours à la recherche de leur inclusion

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité ([l'ECI2017](#)), environ **1 053 350** Québécois et Québécoises âgées de 15 ans et plus ont au moins une incapacité. Il s'agit de **16,1 %** de la population du Québec de 15 ans et plus considéré comme des citoyens de seconde zone. Pourtant, [La Charte québécoise des droits et libertés de la personne](#) stipule à son article 10 que « *toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.* ». Le non-respect de cet article enlève le droit à la dignité et au bien-être des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap oubliées 364 jours par an

Les personnes en situation de handicap ont été durement touchées depuis le début de la pandémie. Aussi, la priorité des personnes en situation de handicap qui a été là, il y a plusieurs années déjà au Québec, a été reléguée [en dessous de la pile de toutes les](#)

[priorités](#). Ces oubliés entraînent un confinement perpétuel pour certains et une potentielle hausse des institutionnalisations. Elles ne méritent pas de "rentrer en dedans" parce que le gouvernement n'est pas en mode prévention. Malheureusement, de nombreuses autres priorités ont devancé le dossier des personnes en situation de handicap au Québec au cours des dernières années au détriment de leur dignité et de leur bien-être.

Le dossier fragmenté des personnes en situation de handicap

La COPHAN a adressé au cours des derniers mois de nombreuses demandes de rencontres avec des hauts dirigeants politiques du gouvernement du Québec. Les réponses obtenues sont jusqu'ici assez mitigées, se limitant à des contacts avec du personnel politique des divers cabinets ministériels après de multiples rappels. Le politique devrait ouvrir ses portes, pensons-nous d'abord, aux groupes comme les personnes en situation de handicap véhiculant leur inclusion, plutôt qu'aux loups de la finance et aux groupes corporatistes qui ne font que creuser l'écart de la richesse à leur avantage en ignorant la dignité et le bien-être des personnes en situation de handicap.

Au Canada, il y a le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap. En France, il y a le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Au Québec, le dossier est fragmenté entre de nombreux ministères sans réelle coordination interministérielle. Mentionnons, le ministère de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, celui des services sociaux, ceux des aînés et de la santé qui couvrent le soutien à domicile, l'hébergement, les aides techniques, etc. Il y a également les ministères du travail (insertion en emploi), du transport et de la mobilité durable (transport adapté), l'éducation (intégration scolaire), etc. Il y a aussi l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) placé sous la gouverne du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et de très nombreux comités rattachés à divers organismes et ministères.

Il y a donc au Québec un grand travail d'intégration et de coordination à faire pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les dossiers prioritaires de la COPHAN

L'accessibilité universelle est une grande priorité canadienne et des provinces s'engagent dans cette voie avec plus de détermination que le Québec. Le retard et les lacunes en matière d'accessibilité universelle affectent directement la dignité, le bien-être, la santé physique et mentale des personnes en situation de handicap qui ne se voient pas accorder des chances égales de participer à la société ou qui se trouvent parfois en situation de confinement quasi perpétuelle.

Le transport adapté souffre d'un manque criant d'attention politique et de financement, en plus de subir [les effets pervers de la Loi 17 \(taxi\)](#), surtout dans les régions du Québec. Pour la COPHAN, il y a nécessité que les paramètres de ce programme puissent être revus afin d'assurer l'offre de services, comme les frais de conversion des

voitures par exemple. Il s'agit d'une importante question d'inclusion, de sécurité, de dignité et de bien-être des personnes en situation de handicap : sans transport, difficile d'accéder aux services de santé, à l'éducation, au travail et aux loisirs.

Le coût de la vie et l'appauvrissement des personnes handicapées sont d'une importance vitale. Les revenus ont été timidement indexés comparativement à d'autres groupes. Le principe de la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles est fondamental. La COPHAN est d'avis que l'adoption du projet de loi C22, sans amendement, est nécessaire. Le précédent du Québec avec le Programme de revenu de base (PRB) doit permettre de mettre en place rapidement la Prestation canadienne pour personnes handicapées (PCPH). [Elle devrait être complémentaire au PRB et venir bonifier les programmes existants au Québec](#) et si cela s'applique, répondre à des besoins qui demeurent encore sans réponse pour la dignité et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il est important de s'assurer que la province ne profite pas de la prestation canadienne pour couper dans ses programmes sociaux ou réallouer des ressources sous d'autres missions.

Le soutien à domicile (SAD) et la qualité des services d'hébergement sont attendus. Les personnes en situation de handicap ne veulent généralement pas vivre en Centre d'hébergement en soins de longue durée (CHSLD). Elles souhaitent vivre le plus possible à domicile. Pourtant le Canada traîne de la patte dans ce domaine et le Québec est en queue de peloton en soutien à domicile parmi les provinces canadiennes. Des personnes visant l'inclusion veulent contribuer à la société sans vivre l'institutionnalisation. Le SAD est donc dans ce cadre un outil essentiel dont l'accès est fortement désiré avec moins de tracasseries bureaucratiques pour la dignité et le bien-être des personnes en situation de handicap. L'État doit le rendre performant, car une minorité du budget va aux services directs sur le terrain. Dans la même perspective, la révision à la hausse des paramètres de l'adaptation du domicile a été demandée, car les sommes allouées sont difficilement accessibles et, en plus d'être insuffisantes, datent de 1992 et tiennent peu compte de l'augmentation marquée des coûts de la construction.

Ensemble pour l'inclusion

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec ([COPHAN](#)), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Son conseil d'administration est composé majoritairement de personnes en situation de handicap. Elle regroupe plus de 40 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.